

## ASSEMBLEE GENERALE

78 ADHERENTS (ca change chaque année !!)

L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les membres de l'association prévus à l'article 5, y compris les mineurs. Elle se réunit au moins une fois par an.

L'assemblée générale se prononce sur la situation morale, le rapport d'activité et le rapport financier.

Elle délibère sur les orientations à venir et se prononce sur le budget correspondant.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations.

## COMITE DE VEILLE STRATEGIQUE

Organe de réflexions qu'il soumet au conseil d'administration

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose la constitution d'un comité stratégique et

C'est un lieu de débat

veille à la conformité des actions par rapport

aux orientations décidées

se réunit au moins 2 fois par an

propose un plan d'action

Sa composition est la suivante :

2 élus du Pays du Mont-Blanc (1 par communauté de communes)

2 salariés dont la directrice

2 anciens d'EPPM (administrateurs et/ou salariés)

2 professionnels de la montagne

2 membres du conseil d'administration

2 personnes qualifiées

Le comité est animé par un membre du conseil d'administration

Le secrétariat est assuré au sein d'EPPM

Dans son fonctionnement, il recherche le consensus afin de faire

des propositions d'orientation au CA

Etudie et valide les décisions du conseil de

veille stratégique

Il est composé de 7 à 15 membre maximum.

Il prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de

l'association entre deux assemblées générales dans les limites de son objet

et des pouvoirs de l'assemblée générale. A ce titre, le conseil a notamment pour

objet de mettre en œuvre les décisions de l'assemblée générale, d'organiser

et d'animer la vie associative, d'approuver la signature des contrats. Dès que

la situation l'exige, il peut demander au trésorier de faire le point sur la

situation financière de l'association. Les décisions sont prises à la majorité des

voix présentes ou représentées ; en cas de partage, la voix du président est

prépondérante.

BUREAU  
PRESIDENTE MARIE-FRANCE  
MARCOS

applique les décisions du CA

se réunit une fois par mois sur convocation de la présidente

suit et valide les affaires courantes avec la directrice

effectue les bilans annuels du personnel et organise les recrutements

assure et assume le suivi budgétaire

accompagne la directrice dans les décisions

valide le plan de formation

Dans son fonctionnement, il recherche un

consensus dans les décisions qu'il a à prendre. En

cas de désaccord, c'est le CA qui décide

## Direction\*

Valérie Tauvron

coordonne l'ensemble des actions de l'association et en rend

compte au bureau et au conseil d'administration

manage l'équipe de salariés

assure le développement projets

assure le suivi de la bonne gestion financière de l'association

représente l'association auprès des partenaires

## POLE FORMATION\*

Guillaume de Chiara

formation des éducateurs club montagne  
formation professionnels de la clubs escalade  
montagne

## POLE TREMPLINS\*

Guillaume De Chiara

coélaboration projets  
gestion partenaires  
gestion matériel

## POLE PROJETS MONTAGNE\*

Eleonore Mourier

relation partenaires  
élaboration projets  
recherche financement  
développement

## ANTENNE ISERE\*

Oriane Jouneau

\* cf. se référer aux fiches de poste